

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf avril, à dix-huit heures quinze minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude RUAUD, Maire et Président du CCAS de la commune de Le Minihic sur Rance.

Etaient présents : M. RUAUD,
Mmes ALLEE, COURSIERE, HOUZE-ROZE, ROBIN, WAKEFIELD

Absents excusés : Mme BRION, CHOLOU
M. VAUTIER

Secrétaire : M. ALLEE

Compte administratif 2016

Pour ce sujet, Mme Allée, adjointe aux affaires sociales prend la présidence et présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 7 711.17 €
- Recettes : 9 858.00 €

Soit un excédent de fonctionnement de **2 146.83 €**

Compte tenu d'un excédent reporté sur 2016 de 12 030.31 €, le nouvel excédent cumulé s'élève à 14 177.14 €.

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités, Monsieur RAUD, Maire et Président du CCAS se retire pour le vote.

Après avoir constaté les résultats 2016, le conseil d'administration à l'unanimité par 6 voix :

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2016

Compte de gestion 2016

Le conseil d'administration, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le comptes de gestion, dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 du CCAS,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2016 du CCAS.

Budget primitif 2017

Cette année, la subvention de la commune votée dans le cadre du budget primitif par le conseil municipal lors de sa séance du 13 avril s'élève à 4 500 €

Le budget en parfait équilibre s'établi comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : **19 529,00 €**
- Recettes : **19 529,00 €** (dont 14 177.14 € d'excédent 2016 reporté)

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité par 6 voix :

- **ADOpte** le budget primitif 2016.

M. RUAUD : S'il y a un problème majeur ou une subvention exceptionnelle, le budget CCAS pourra toujours y faire face malgré la baisse de la subvention de la commune.

Aide au chauffage

Deux dossiers ont été déposés auprès de la mairie. Après étude et application du barème, le conseil d'administration propose d'accorder les aides suivantes :

- Mme PRUNUS Brigitte : 300 €
- Mme HINAULT Louise : 300 €

Mme ALLEE informe qu'un travail de communication devra être réalisé sur le site internet et dans le bulletin municipal pour relayer davantage ces aides.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une enveloppe de 600 € correspondant à deux dossiers d'aides au chauffage

Mme WAKEFIELD : Il y a de moins en moins de demandes de subventions

Mme ALLEE précise que depuis que le formulaire de demande et l'exigence de prendre rdv avec une assistante sociale ont été mis en place, les demandes diminuent

Mme WAKEFIELD : il y a un souci de communication de ces aides

Mme ALLEE précise qu'un travail de communication sera fait. Elle précise également que les aides pour les tarifs réduits de cantine sont inscrits au budget commune (4 demandes en 2016).

Subventions aux associations

Mme ALLEE présente les différentes demandes émanant de diverses associations caritatives qui sont arrivées depuis la dernière réunion du 27 avril 2016.

Après étude et débats, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

La croix rouge française :	100 €
ADEPI :	100 €
Les Restos du cœur :	350 €
France ADOP :	50 €
ADMR :	200 €
Pédiatrie Saint-Malo :	200 €
Banque alimentaire :	100 €
Soin palliatif :	100 €
Ligue contre le cancer :	50 €
VMEH :	200 €

Le montant total des subventions accordées lors de cette séance s'élève à **1 450 €**

M. RUAUD : le jour où l'EHPAD se lancera dans le portage de repas à domicile, le CCAS devra soutenir ADS Emeraude

Repas annuel des aînés

Il se déroulera le dimanche novembre 2017. Les tarifs suivants identiques à 2016 sont approuvés à l'unanimité :

- Personnes de 65 ans et plus : 7 €
- Personnes de moins de 65 : 26 €
- Elus et représentants du CCAS : 16 €
- Gratuité pour les accompagnateurs VMEH qui sont au nombre de trois

D'autre part pour le doyen et la doyenne présents au repas, il leur sera offert un panier garni d'une valeur approximative de 30 €.

Mme ALLEE précise que cinq devis ont été demandés et qu'elle est en attente des retours. Le choix du repas sera validé en concertation avec le conseil des aînés.

Mme ALLEE propose de fixer un budget de 30 € par personne maximum.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs du repas des aînés
- **VALIDE** la proposition de fixer le coût du repas à 30 € maximum